

**Zeitschrift:** Annuaire de l'instruction publique en Suisse

**Band:** 18 (1927)

**Artikel:** Fribourg

**Autor:** G.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-111465>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Fribourg.

Que grande eût été la surprise du chroniqueur de l'an dernier, si l'on avait annoncé que les quelques pages qu'il consacra, en l'Annuaire 1926, à l'école fribourgeoise et à son habile et persévérent pilote pendant quarante années, seraient les dernières qui passeraient sous les yeux de M. le *Conseiller d'Etat Python!* Ecrites pour commémorer un heureux anniversaire, celui de l'élection du vénéré magistrat au gouvernement de Fribourg, cette chronique a été communiquée à celui que nous pleurons, le soir du 4 janvier 1927, c'est-à-dire la veille du jour où il fut saisi par le violent accès de fièvre grippale qui devait avoir raison de sa vailante résistance et de sa robuste constitution.

Nous ne rappellerons point, dès lors, les phases diverses de sa féconde existence, notre relation précédente ayant donné un aperçu circonstancié de l'activité de M. Python dans le domaine scolaire de notre canton et des mérites qu'il s'est acquis en ce seul chapitre d'une vie bien remplie. Mais, quoique cette chronique ait pris, par la force des circonstances, un caractère quasi nécrologique, il nous est doux de penser que le cher disparu y aura trouvé, — si modeste qu'il fût toujours, — comme une expression, faible à la vérité, de la gratitude d'un peuple à l'égard de son chef incontesté et du souvenir fidèle que lui gardent les divers corps voués, en pays de Fribourg, à la formation de la jeunesse.

Nombreux sont les articles de presse politique et de revues spéciales qui ont souligné la haute valeur de l'homme d'Etat que notre école et notre canton ont perdu. Voici que va voir le jour une importante biographie due à la plume d'un ami, en attendant les études plus approfondies qui seront faites sur les multiples aspects de cette active existence. Par avance, une œuvre monumentale, le Dictionnaire historique et biographique qui se publie à Neuchâtel, lui a consacré, sous l'article « Fribourg », cette sobre et juste mention qui fixera à jamais son souvenir :

« Nous ne saurions taire ici le rôle historique de l'homme d'Etat qui a dirigé la politique fribourgeoise pendant plus de 25 ans. En effet, depuis 1886, date de son entrée au Conseil d'Etat jusqu'en 1911, année de son jubilé gouvernemental, Georges Python a exercé le pouvoir avec une autorité presque sans limites qu'il tirait de son extrême popularité. Cette sorte de dictature inspirée par un sincère amour de la démocratie, a permis à Georges Python de réaliser la plupart des œuvres dont s'honore le régime fribourgeois actuel. Dans le domaine des chemins de fer par exemple,

G. Python fut le digne continuateur de la politique de Weck-Reynold et son influence se fit sentir également aux Chambres fédérales où il poursuivait méthodiquement, avec le concours des Vaudois, des Neuchâtelois, des Genevois et des Valaisans, l'entente des cantons romands dans la grande question du percement du Simplon. Mais le principal mérite que ses contemporains reconnaissent à M. Python, c'est d'avoir fondé en 1899 l'Université de Fribourg dont le succès s'affirme de plus en plus comme un centre intellectuel international. »

A ce jugement qui emprunte quelque chose de définitif à l'autorité d'une œuvre de l'envergure du Dictionnaire historique et qui, en sa netteté, prend un relief de médaille, qu'il nous soit permis de rapprocher celui que, dans une circonstance mémorable, M. le Conseiller Perrier a porté sur la carrière de son prédécesseur. Le 24 mai, en effet, devant un auditoire convoqué par la « Société des Amis de l'Université » et formé des représentants des pouvoirs publics, des maîtres et des élèves des grandes écoles, du clergé particulièrement nombreux, ainsi que de tout ce que Fribourg et le canton comptent de personnalités marquantes, il a prononcé un éloge du défunt que l'assistance vibrante et émue a couvert d'applaudissements. Détachons-en ce passage :

« Au début de cette séance, et avant que d'autres orateurs vous parlent d'une manière plus spéciale de l'œuvre universitaire du Conseiller d'Etat Python, je voudrais faire revivre devant vous l'homme d'Etat de grande envergure qu'il a été. Homme d'Etat, Georges Python l'a été dans tous les domaines de son activité. Il a eu vraiment la noble et rare passion de l'Etat. A la différence du politique médiocre, qui est à l'affût de l'actualité et qui recherche les succès immédiats, mais dont l'œuvre est comme une poignée de cendres lorsque les passions qui l'ont inspirée sont éteintes, il a toujours eu des buts élevés et lointains, auxquels il a tendu constamment avec une admirable ténacité. Parfois incompris au début de ses entreprises, il poursuivait son chemin avec une belle sérénité d'âme, dédaignant les attaques, restant sur la tranchée au moment de la rafale, sûr qu'il était de la victoire finale. Epris d'action, il avait cependant la conviction profonde que l'action est un vain pragmatisme si elle n'est pas commandée par des principes supérieurs, et ces principes il les a puisés dans sa foi qu'il a voulu pure de toute compromission à un moment où, même dans les rangs des catholiques, quelque flottement se faisait sentir. Mais il se garde d'être un simple idéologue. Ferme dans les principes, qu'il ne confond pas avec les formules transitoires, il a un sens aigu des réalités, des besoins du pays, de la vie économique et sociale dans toute sa

complexité. Il a, en un mot, le coup d'œil d'ensemble qui caractérise le chef. »

Tout serait à citer de ce remarquable discours. Nous n'hésitons pas à en reproduire encore un extrait :

« Jeunes gens qui m'écoutez, s'est écrié l'orateur, vous ne l'avez pas connu alors qu'il était dans sa pleine vigueur. Vous l'avez vu, passant dans nos rues, brisé par le travail au service du pays, par les soucis et par la maladie. Certes, nous l'avons alors aimé d'un amour peut-être encore plus tendre ; nous revoyons avec émotion sa belle tête léonine courbée par la souffrance, ses yeux si remplis à la fois de bonté et de douce ironie ; nous entendons sa parole, devenue rare, si pleine d'une admirable expérience ; mais maintenant qu'il n'est plus parmi nous, maintenant qu'il est entré dans le repos et dans notre histoire, c'est sa figure de chef qui doit revivre, celle que nous avons voulu fixer dans le portrait qui est distribué à toutes nos écoles et qui doit rester gravée dans notre mémoire. »

Car cette fête du 24 mai fut, selon les prescriptions du nouveau Directeur de l'Instruction publique, une journée d'hommage au Conseiller Python, dans tous les établissements scolaires publics et privés du canton. La population unanime apprécia ce geste de la reconnaissance et sut gré à son auteur d'avoir inauguré ses fonctions en rendant publiquement et très éloquemment justice aux labeurs de celui dont il est appelé à continuer et à parachever l'œuvre.

La charge occupée pendant quarante ans, — n'est-ce pas là un record de pérennité de fonctions et de confiance populaire ? — par M. Python à la tête de l'enseignement fribourgeois a été confiée à son suppléant, M. le Conseiller d'Etat Ernest Perrier, qui remplissait en même temps les attributions de Directeur de la Justice et des Cultes. Celui que le désir du magistrat disparu et le vœu de la population désignaient comme le chef futur de nos écoles est né, le 2 mai 1881, à Fribourg, où se passa son enfance et sa jeunesse. Quand il eut couronné ses études au Lycée par l'examen du baccalauréat, il prit ses inscriptions à la Faculté de droit de Lausanne, ensuite de l'élection de son père, M. le procureur général Emile Perrier, au Tribunal fédéral. Rentré au pays après un séjour dans une université allemande, M. le Dr Ernest Perrier devint membre du barreau fribourgeois où le Conseil d'Etat ne tarda pas à le distinguer en lui confiant le poste de confiance qu'avait rempli son père comme procureur général. Il ne fit que passer au ministère public car, en 1916, le Grand Conseil le nommait conseiller d'Etat. Depuis 1919, il représente le peuple fribourgeois au Conseil national. Il préside, en outre, depuis plusieurs années,

la « Société des Amis de l'Université » qui, durant la dernière période, a pris un heureux essor en augmentant ses ressources et ses moyens d'action au point qu'elle est en mesure d'apporter, en marge des tâches officielles, une plus efficace collaboration aux réalisations universitaires futures, notamment à l'érection de l'institut d'anatomie, que souhaitent ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre établissement d'études supérieures.

L'installation de M. le *Conseiller Perrier* sur le siège occupé naguère par M. Python a réjoui le canton dont le peuple dans son ensemble lui accorde pleine confiance. S'il la mérite cette confiance, les faits sont là pour le démontrer. Sans qu'il en ait fait une désignation, on savait que son vénéré prédécesseur voyait en M. Perrier le nouveau grand maître de l'Université. Ses études solides et complètes, ses relations étendues, la distinction de ses manières, son esprit de recherche et de progrès, comme son remarquable talent d'orateur, tout le désignait pour revêtir une charge que, d'une commune voix, les Fribourgeois semblaient lui offrir. Certes, la tâche reste lourde et difficile : plus on monte et plus abrupt devient le chemin. Dans la période que nous vivons, commentachever la grande œuvre commencée, comment assurer la continuité de l'effort du pays, sa marche constante vers le progrès, alors que l'on se butte à des entraves économiques qui paraissent s'aggraver, à des budgets qui ont peine à retrouver l'équilibre, à des régressions commandées un peu partout par l'« infortune publique » ? Les obstacles qu'il entrevoyait en acceptant l'appel du pays ne l'ont point rebuté ; il les envisage vaillement et tout fait espérer que notre barque scolaire, sous sa main ferme au gouvernail, évitera les écueils et atteindra le port malgré les vents et les flots.

En dehors des deux mémorables événements que nous venons d'enregistrer, l'année scolaire, qui va se clôturer en novembre prochain, ne nous offre pour alimenter notre chronique que des faits d'une importance bien relative. Ce fut une année de transition, l'époque d'une mise au point de quelques améliorations, et, pour le nouveau Directeur, l'occasion d'une prise de contact avec les nombreuses institutions qui relèvent du dicastère de l'Instruction publique.

Il est néanmoins survenu récemment une circonstance qui n'a pas eu le don d'exciter la curiosité populaire et n'en mérite pas moins une mention dans nos annales. Le Musée industriel, dénommé aujourd'hui « *Musée des arts et métiers* », s'est installé dans de nouveaux locaux qu'il peut considérer comme définitifs. Son départ du 2<sup>e</sup> étage de l'Hôtel des Postes et son emménage-

ment au rez-de-chaussée du bâtiment du Technicum, à Pérrolles, dans le vaste espace réservé jadis à la Station laitière, se sont effectués sans éveiller l'attention, disons le mot, dans l'indifférence générale. D'aucuns ont timidement exprimé le regret de voir une institution utile mais trop peu utilisée, quitter le centre de la cité pour s'établir à la périphérie. Mais si l'on songe, d'une part, que les distances à Fribourg ne sont guère considérables et, d'autre part, qu'un service fréquent de tramways conduit à Pérrolles, on se console bien vite d'une modification d'habitudes qui nous vaut de jouir maintenant de la remarquable installation dont l'édilité cantonale a doté notre Musée des arts et métiers. C'est dans des locaux spéciaux, élégants et appropriés à leur but que l'institution vieille de bientôt un demi siècle poursuivra sa carrière qui fut féconde dans le passé et qui est à même de réaliser un beau programme dans l'avenir. Le Musée ne fut-il pas le moyen dont on s'est habilement servi pour planter chez nous l'enseignement professionnel ? Dès lors, la translation de l'établissement à Pérrolles devient un événement assurément intéressant, puisque l'heure n'est pas éloignée où l'on refusera, ainsi que le prévoyait M. Python, de considérer comme suffisante l'instruction populaire qui ne serait point couronnée par la formation professionnelle.

« C'est quand l'arbre a grandi qu'il songe à ses racines » !

Comment justifier ici ce vers sans démontrer que notre enseignement professionnel encore fort modeste est sorti tout entier du Musée industriel d'autrefois ? Faire revivre ce point d'histoire est donc servir pratiquement la meilleure des causes.

En 1884, notre ville voyait se former, dans des locaux provisoires et précaires, un embryon d'*« exposition scolaire permanente »* qui ne tarda pas, grâce à l'activité de son fondateur et directeur, M. Léon Genoud instituteur, à prendre un sérieux développement. Ce maître dont nul ne conteste plus l'esprit d'initiative, annexa à cette exposition une collection documentaire des arts et métiers à l'instar de ce qu'il avait vu fonctionner en quelques villes, notamment à Zurich. Il composa ainsi peu à peu une section propre à renseigner les arts et métiers, le commerce et l'industrie. Son idée fut accueillie avec faveur ; des encouragements lui vinrent de divers côtés et le rapport qu'il présenta au Conseil d'Etat sur le but recherché eut les honneurs d'une large publicité. A relire les conclusions de ce travail, on est surpris de constater combien vite les propositions de M. Genoud se traduisirent dans le langage des faits. Un comité d'initiative constitué par une assemblée à laquelle avaient pris part MM. les Conseillers Python et Bossy, demanda au gouvernement d'approuver le Musée industriel et

cette reconnaissance officielle fut consacrée par l'arrêté du 27 décembre 1888 qui donnait au dit Musée le caractère d'une institution cantonale. Trois jours plus tard, dans une nombreuse réunion de maîtres d'état, fut fondée la société fribourgeoise des arts et métiers dont le champ d'action était très grand puisqu'il embrassait à la fois la sauvegarde des intérêts des artisans, la réglementation de l'apprentissage, l'ouverture de cours spéciaux pour apprentis et ouvriers, l'organisation d'expositions temporaires. Ce dernier point du programme de la société naissante fut brillamment réalisé car, en 1892, une exposition industrielle cantonale s'ouvrit à Fribourg. Ce fut un succès à tous points de vue, même en révélant l'insuffisance technique de certains métiers et la nécessité de les relever par l'enseignement professionnel. La voie était tracée : un projet d'école technique vit le jour en 1893, mais des tergiversations communales au sujet de la subvention demandée retardèrent jusqu'en 1896 l'ouverture d'un établissement modeste à la vérité, mais ne constituant pas moins le courageux début de notre Technicum actuel.

Entre temps, le directeur du Musée industriel, M. Genoud, réussissait à nouer des relations en Suisse romande et à fonder une société intercantonale des maîtres de dessin et de l'enseignement professionnel.

Le Musée industriel devint alors le centre très actif de multiples organisations. Son premier règlement adopté par le gouvernement en 1896 chargeait, en effet, l'institution :

De mettre à la disposition du public ses collections et sa bibliothèque ;

D'ouvrir des expositions de produits de l'industrie et des métiers ;

D'exposer des machines et des matières premières ;

D'établir des cours techniques pour apprentis et artisans ;

De diriger les examens cantonaux de fin d'apprentissage ;

De travailler par tous les moyens au développement des métiers et de la petite industrie ;

Comment s'acquitta-t-il de ce vaste programme ? Le compte rendu de l'Etat pour l'année 1899 répondra à cette question : Il y est dit :

« Le Musée a suivi le programme qui lui est tracé. Il a mis un soin tout particulier à augmenter sa bibliothèque et à en faciliter l'utilisation ; l'Ecole des arts et métiers a été transformée ; un cours de maîtres de dessin et de maîtres pour l'enseignement dans les écoles et cours professionnels de la Suisse romande a été créé ; de nouveaux cours professionnels ont été ouverts à Fribourg et dans le reste du canton. Les examens d'apprentis sont chaque

année plus fréquentés. Il a été chargé, par nos sociétés poursuivant des buts économiques, d'étudier et de mener à bien la révision de notre loi de 1878 sur le colportage et sur la police des foires et marchés. »

Le seul contrôle de l'apprentissage exigea de la part du Musée industriel un effort permanent et beaucoup de ténacité. Il s'agissait, non seulement, de procéder au contrôle des contrats entre patrons et apprentis, mais d'organiser des cours professionnels ainsi que les épreuves théoriques et pratiques de fin d'apprentissage. Les premiers examens eurent lieu, en 1890, pour les apprentis des métiers et, en 1898, pour les apprentis commerçants. Les jeunes gens qui s'astreignirent aux épreuves de 1890 furent au nombre de 45 et ce nombre a toujours été considéré comme un succès attendu que le seul intérêt professionnel les encourageait à se soumettre à un tel contrôle. Aujourd'hui, après bientôt quarante ans de pratique, les épreuves de fin d'apprentissage sont devenues populaires ; on en comprend l'importance, autant du côté des patrons qui tiennent à ce qu'une sanction soit apportée aux tâches de l'apprentissage, que du côté des apprentis qui n'ignorent pas que le diplôme qui leur est décerné, est apprécié en Suisse au point d'ouvrir aux jeunes ouvriers qui en sont pourvus les portes des meilleurs ateliers. Au surplus, sur le terrain du contrat et en vertu des dispositions de l'autorité, les examens de fin d'apprentissage ont pris le caractère obligatoire. Il en est de même des cours professionnels qui ont groupé en 1927, dans une quinzaine de localités, un millier de jeunes gens et jeunes filles, pendant que l'office enregistrait, la même année, 420 contrats et délivrait 331 diplômes de fin d'apprentissage. Aussi, en constatant le triomphe du bon sens et du progrès sur la routine, on est à se demander pourquoi en 1905 toute cette activité fut détachée du Musée industriel pour constituer un office distinct sans aucun rapport avec l'institut initiateur et quel bien est résulté de cette séparation.

Après avoir séjourné durant un quart de siècle à l'Hôtel des Postes, le Musée vient d'opérer son transfert à Pérolles. Non seulement, il se trouve favorisé sous le rapport matériel, mais il se rapproche du Technicum qui lui restait uni nominativement par un directeur commun, et des cours professionnels qui reçoivent, sous le même toit, des salles de dessin remarquables par leur confort, leur espace et leur éclairage. Ne serait-ce pas là un prologue de concentration d'efforts et d'unité de direction qu'on ne saurait trop désirer à une époque comme la nôtre où la recherche de ce qui unit est plus que jamais de saison ?

Il suffit de constater que dans le domaine professionnel, le canton possède, grâce au Musée industriel et à son fondateur,

que soutiennent des autorités énergiques, une école des arts et métiers pleine de vie et dont le développement paraît assuré, ainsi que des cours professionnels obligatoires dans la ville de Fribourg et les principales localités du canton, pour les apprentis du commerce et des métiers. L'enseignement professionnel est, en outre, desservi par des cours professionnels pour jeunes filles annexés à l'école secondaire de la ville de Fribourg, par une école de commerce pour chaque sexe délivrant des diplômes du baccalauréat ès-sciences commerciales et par une section commerciale universitaire. Plus que jamais, le Musée est appelé à se rendre utile à ces institutions par sa riche bibliothèque de vingt mille volumes en sciences, industrie, commerce, beaux arts, arts décoratifs, économie sociale ; par l'importance et le nombre des revues et journaux de son cabinet de lecture ; par sa riche collection de matériaux et documents classés avec intelligence pour servir aux multiples activités de l'art pur et des arts appliqués ; enfin, par la série complète des brevets d'invention reliés en volumes ou groupés par classes et constamment tenue à jour. En un mot, le Musée industriel est et deviendra toujours davantage le moyen intuitif le plus efficace que puissent désirer les diverses institutions appelées à développer notre enseignement professionnel.

Sur le terrain post-scolaire, il faudrait mentionner encore nos *écoles ménagères* qui peuvent aussi être considérées comme des établissements professionnels. On en compte actuellement 55 si l'on y comprend l'école normale ménagère et l'école ménagère agricole ouverte l'année dernière. Dix écoles envisagées devront encore être ouvertes pour compléter le réseau de ces bienfaisantes institutions assurant à trois mille jeunes filles le couronnement de l'instruction élémentaire sous forme de cours d'économie domestique.

Les cours professionnels, de même que les cours complémentaires et post-scolaires, en vertu d'une décision du Conseil d'Etat, sont tenus de jour et en dehors des jours fériés. Des collisions se sont produites, dès lors, maintes fois, entre ces deux ordres de classes. C'est pour en éviter le retour et surtout pour restreindre le nombre des demi-journées que certains apprentis devaient passer hors de l'atelier du fait d'un double enseignement obligatoire, que la Direction de l'Instruction publique a convoqué les personnalités intéressées à ces cours. Il est à souhaiter qu'une formule heureuse vienne apporter plus d'entente entre des enseignements qui tendent tous au bien de la jeunesse.

G.